

CLIS DU 4 DECEMBRE 2013

SYDED - ALVEOL

DREAL LIMOUSIN

Unité territoriale de la Haute-Vienne



PRÉFET
DE LA RÉGION
LIMOUSIN

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Limousin
www.limousin.developpement-durable.gouv.fr

Les principaux points

- Visites d'inspection sur l'année 2013
- Amélioration de la détection des émissions diffuses
- Amélioration des dispositifs d'alerte et d'action
- PROSPECTIVE : ALVEOL et le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Haute-Vienne (PPGDND 87)

INSPECTIONS 2013

5 inspections réalisées en 2013 :

- le 30 janvier 2013 ;
- le 15 mai 2013 ;
- le 2 juillet 2013 ;
- le 9 juillet 2013 ;
- le 27 novembre 2013.



INSPECTION DU 30/01/2013

Objectif : vérifier les conditions d'exploitation et notamment la gestion des lixiviats, le fonctionnement de la torchère et les modalités de contrôle de non-radioactivité

Principales constatations :

- le **traitement des lixiviats** est assuré par le station d'épuration dans des **conditions normales** ;
- la **torchère** était en **état de fonctionnement** ;
- les **conditions de stockage des déchets marqués** radioactivement étaient **adaptées**;
- **mise en place et réglage des capteurs d'H2S.**

INSPECTION DU 15/05/2013

Objectif : vérifier les conditions d'exploitation et notamment la gestion des lixiviats ainsi que le fonctionnement de la torchère

Principales constatations :

- **fonctionnement normal** de la torchère et de la **station de traitement des lixiviats** ;
- **pas d'évolution de l'état du milieu hydrologique** (IBGN amont aval réalisé en 2013 sur le ruisseau du Vignaud);
- **demande de renouvellement du plan de surveillance de la qualité de l'air** (en attendant le bon fonctionnement du dispositif d'auto-contrôle de l'H2S);
- **demande de précisions sur le suivi du bilan hydrique;**
- **demande de compléments sur la sécurisation des conditions de rejet des lixiviats;**

INSPECTION DU 02/07/2013

Objectif : déterminer l'origine des nuisances olfactives signalées par les riverains

Principales constatations :

- ✓ arrêt des travaux de raccordement des puits de captage du biogaz sur les alvéoles 7 et 8 du fait des conditions météorologiques ;
- ✓ arrêt des travaux de mise en place de la couverture définitive sur les alvéoles 7 et 8 pour des raisons similaires ;
- ✓ présence de lixiviats et de boues non traités dans le bassin B2.

INSPECTION DU 09/07/2013

Objectif : déterminer les suites données à l'inspection du 02/07/2013

Principales constatations :

- ✓ redémarrage des travaux de terrassement sur l'alvéole 8 ;
- ✓ raccordement de puits de captage supplémentaires de biogaz ;
- ✓ tendance à la baisse des concentration d'H₂S ;
- ✓ persistance d'odeurs mais dans une moindre mesure;
- ✓ renforcement de la mise en rétention des équipements de station d'épuration ;
- ✓ achèvement du bassin de stockage tampon des lixiviats;

SURVEILLANCE H2S

- 12 micro-capteurs et une station météorologique ont été installés sur le site afin de modéliser la dispersion d'H2S.
- Implantation à proximité des sources d'émission identifiées (alvéoles et station de traitement des lixiviats)
- Information en temps réel des émissions et modélisations directe du panache gazeux

ALERTES ET INTERVENTIONS

- Au cours du dernier trimestre 2013, un système d'alerte a été mis en place par l'exploitant afin d'améliorer sa réactivité en cas de dysfonctionnement, notamment de la torchère.
- Un dispositif d'astreinte a également été constitué au sein de l'équipe d'exploitation du site de manière à permettre une intervention en continu, y compris les WE et jours fériés.

PROSPECTIVE A COURT TERME

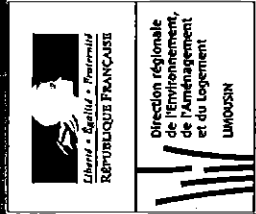
Pour information, le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) du département de la Haute-Vienne vise le site ALVEOL de la manière suivante :

« Après étude et comparaison des scénarios de traitement présentés, la Commission consultative du 31 janvier 2013 a validé le scénario II : **incinération de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles sur la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM),**

[...] Le Plan préconise également qu'une réflexion soit menée par le SYDED de la Haute-Vienne, en partenariat avec le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, sur la faisabilité de **reconversion éventuelle du bâtiment de traitement mécano-biologique sur Alvéol pour le tri, le démantèlement ou la réparation/réemploi de déchets non dangereux (mobilier...).** »

⇒ Le SYDED devra donc engager une réflexion quant à ces évolutions et notamment vis à vis des articles R. 512-33 à 35 (modifications) et R. 512-74 (caducité) du CdE

Merci de votre attention



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Limousin
www.limousin.developpement-durable.gouv.fr